MOUVEMENT 2021

Le FSU-SNUipp 67 vous aide à y voir plus clair !

M@pSNU

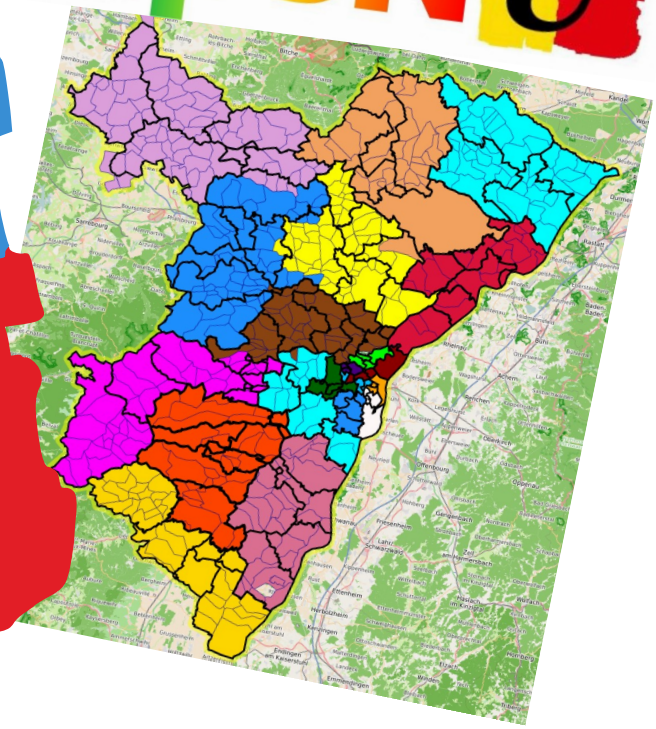

MOUVEMENT(O)

LE MEMENTO DU SNUipp-FSU 67 POUR LE MOUVEMENT 2021

VERSION ADHÉRENT·E·S : Le sommaire, les liens et les QR-code sont cliquables, le fichier est organisé en signets pour une navigation rapide et il est possible d'effectuer une recherche dans le fichier (CTRL+F).

TOUTES LES INFOS POUR LE MOUVEMENT :

- CALENDRIER
- CALCUL DU BARÈME, CONSEILS PRATIQUES
- TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES ÉCOLES ET LES CIRCONSCRIPTIONS

VERSION 2.0318

67

e-dossier mouvement

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Du 13 au 28 avril : saisie des vœux sur la plateforme MVT1D sur ARENA

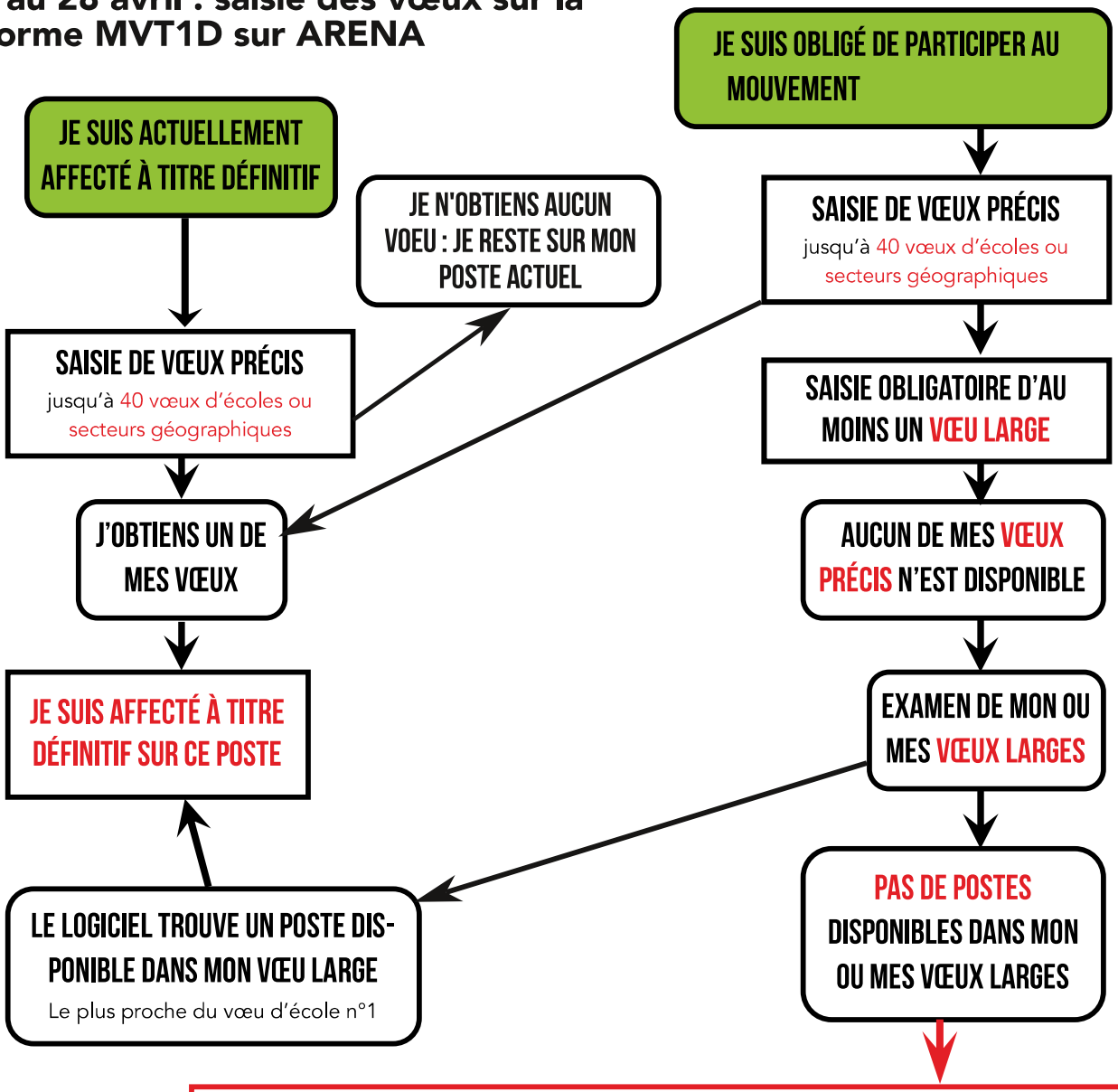

AFFECTATION À TITRE PROVISOIRE PAR « M.U.G. »

Ex : MUG n°1 : Enseignant en maternelle, recherche effectuée dans toutes les zones infra-départementales en commençant par celle de Sélestat (ordre défini dans la circulaire). Ensuite pareil pour Enseignant élémentaire, puis maternelle français bilingue etc.
Le poste choisi sera dans le moins éloigné du vœu 1 disponible dans la zone !
Si plus aucun poste n'est disponible, les affectations se feront lors de phase manuelle du mouvement.

REGROUPEMENTS DE POSTES AUSSI APPELÉS M.U.G.	ZONES INFRA-DÉPARTEMENTALES
1. Enseignants (mat., élém., mat bil, élém. bil... etc) 2. Remplacement 3. Directions 14 classes et plus (jusqu'à 19 classes) 4. Directions 10 à 13 classes 5. Directions 8 et 9 classes 6. Directions 2 à 7 classes 7. ASH	1. Sélestat 2. Obernai 3. Erstein 4. Molsheim 5. Eurométropole sud-ouest 6. Strasbourg 1 (sans Strasbourg) 7. Strasbourg 4 (sans Strasbourg) 8. Truchtersheim-Kochersberg 9. Eurométropole Nord 10. La ville de Strasbourg 11. La Wantzenau-Rhin 12. Saverne 13. Haguenau Sud 14. Haguenau Nord 15. Wissembourg 16. Vosges du Nord

ÉLÉMENTS DU BARÈME

CALCUL BARÈME : (AGS X5) + PRIORITÉS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES (NATIONALES) + PRIORITÉS LOCALES (DÉPARTEMENTALES)

EN CAS D'ÉGALITÉ DE BARÈME C'EST L'AGS PUIS L'ÂGE QUI DÉPARTAGERA LES EX-AEQUO

AGS : ANCIENNETÉ GÉNÉRALE DE SERVICE appréciée au 31/12/2020

5 POINTS par année entière

5/12ÈME DE POINT par mois supplémentaire

5/360ÈME DE POINT par jour supplémentaire

LE SNUIPP-FSU 67 A OBTENU EN GROUPE DE TRAVAIL UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'AGS DANS LE CALCUL DU BARÈME EN LUI DONNANT UN COEFFICIENT DE 5.

PRIORITÉS RÉGLEMENTAIRES ET LÉGALES :

RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ : 800 POINTS

Prise en compte de la **RQTH** de l'agent, du conjoint, de l'enfant, ou maladie grave de l'enfant.
Points ajoutés après étude de la situation en groupe de travail.

AFFECTATION 2019/20 À TITRE PROVISOIRE EN ASH + MECS :

15 POINTS pour 1 an
20 POINTS pour 2 ans consécutifs
25 POINTS pour 3 ans consécutifs

AFFECTATION 2019/20 EN REP ET REP+ ET 4 ÉCOLES DITES « ORPHELINES » :

15 POINTS après 3 ans consécutifs
30 POINTS après 6 ans consécutifs

MESURE DE CARTE SCOLAIRE :

5 PALIERS D'ANCIENNETÉ DANS L'ÉCOLE :

50 POINTS	pour 1 à 3 ans
70 POINTS	pour 4 à 6 ans
90 POINTS	pour 7 à 9 ans
110 POINTS	pour 10 à 12 ans
130 POINTS	pour 13 ans et plus

Priorité de retour sur le poste en cas de réouverture dans l'école.
60 POINTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES VICTIMES DE 2 FERMETURES CONSÉCUTIVES

RÉINTÉGRATION SUITE À DÉTACHEMENT ET CONGÉ PARENTAL ET CONGÉ LONGUE DURÉE :

Priorité de retour sur le poste perdu.

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT, RAPPROCHEMENT AVEC LE DÉTENTEUR DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT OU PARENT ISOLÉ : 15 POINTS

Annexes XII, XIII et XIV de la circulaire.

INTÉRIM DE DIRECTION

Une priorité absolue pour une affectation à titre définitif sur le poste de direction est donnée aux directeurs faisant fonction qui en font la demande pour les écoles à partir de 2 classes, s'ils sont inscrits sur la liste d'aptitude 2021, sous réserve que le poste de direction soit resté vacant à l'issue du 1er temps du mouvement 2020 ou qu'il n'ait pas été demandé (cette demande est à saisir en vœu 1).

CARACTÈRE RÉPÉTÉ DE LA DEMANDE

Vœu numéro 1 identique à celui demandé l'année dernière (école) : **15 POINTS**

PRIORITÉS LOCALES CUMULABLES :

SITUATION MÉDICALE ET/OU SOCIALE :

14 POINTS après étude de la situation en GT

NÉOTITULAIRES :

T1 au 01/09/2021 : **12 POINTS**
T2 au 01/09/2021 : **6 POINTS**

ENFANT (quelque soit le nombre d'enfants !) :

FORFAIT DE 10 POINTS POUR ENFANT(S) âgé(s) de moins de 18 ans au 01/09/21 **et pour enfant(s) à naître.**

COMMENT LE FSU-SNUIPP PEUT VOUS AIDER ?

1. e-Mouvement

E-Mouvement est notre portail internet dédié au mouvement ! Il vous permet de connaître l'ensemble des règles de la circulaire du mouvement, d'avoir des explications sur les différents termes utilisés, de calculer votre barème et surtout de créer une fiche de contrôle qui nous permet de regrouper les informations vous concernant. Cet "fiche" est dans votre espace personnel et sert à pouvoir mieux vous conseiller dans vos voeux et vous aider à vérifier votre barème.

https://e-mouvement.snuipp.fr/67

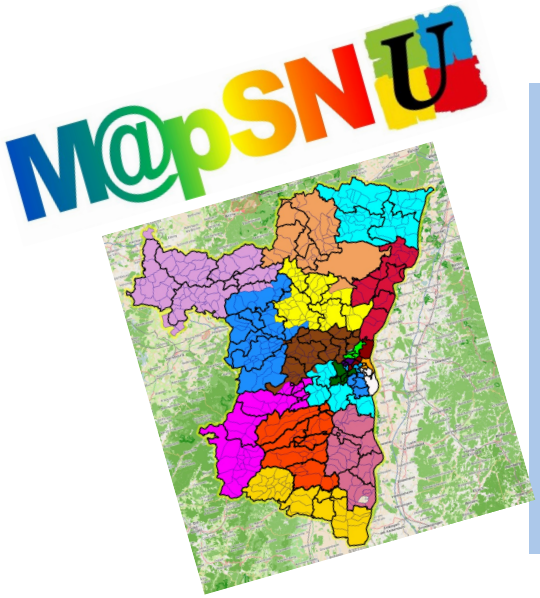

2. M@pSNU version 2021

M@pSNU c'est l'outil que nous avons développé pour localiser et se renseigner sur les écoles facilement sur des cartes interactives. Vous pouvez utiliser cet outil pour aussi obtenir les informations détaillées sur les écoles : nombre de classes, d'élèves, les coordonnées et les horaires de l'école, les informations de la circonscription...

https://www.snuipp67.fr/

3. Le Mouvement(o) version 2

Le Mouvement(o) est la version PDF/papier de M@pSNU. Cartes des circonscriptions, coordonnées de toutes les écoles du département et informations sur les règles du mouvement. Flashez les QR codes pour retrouver les cartes en ligne !

https://lc.cx/Mouvemento

CES OUTILS SERONT RÉSERVÉS À NOS ADHÉRENTS PUISQUE C'EST GRÂCE À EUX QUE NOUS AVONS PU LES DÉVELOPPER !